

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2012

Réception par le Prefet : 22/02/2012

Publication : 24/02/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-2-11-1

Séance du vendredi 17 février 2012

### **SOUTIEN À L'ÉDITION 2011/2012 DU CONCOURS "NOUS, L'EUROPE"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG n°2011-5-11-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution d'une subvention 1 000 € à l'AMOPA pour l'organisation de l'édition 2011/2012 du concours « NOUS, l'Europe », sous réserve de la participation d'un représentant du Conseil Général au jury de sélection et de la transmission d'éléments de bilan (notamment le nombre de classes haut-rhinoises participantes). Ce montant sera imputé sur le programme F712/2677, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

